

# INDEX ALPHABETIQUE

---

<b>ACADÉMIES:—(Voir programme d'études).</b>		<b>Articles</b>
Conditions requises pour obtenir une allocation.....		8
Peuvent perdre leur titre.....		7
 <b>ALLOCATION:—</b>		
Nombre minimum d'enfants pour y avoir droit.....		8
Cas où elle doit être refusée.....		8-9
Cas où une déduction est faite.....		12
 <b>ANNÉE SCOLAIRE:—</b>		
Sa durée pour les écoles.....		15-16
 <b>APPELS AU COMITÉ CATHOLIQUE:—</b>		
Comment ils doivent se faire.....		258
 <b>APPROBATION DES LIVRES:—</b>		
Quand et comment la demande d'approbation doit être faite.....		243
Rétribution qui peut être exigée pour l'examen d'un livre.....		244
Un exemplaire de chaque édition doit être déposé au département de l'instruction publique.....		245
L'approbation d'un livre peut être retirée.....		246
Ce qui doit être mentionné sur chaque livre autorisé.....		246
Ce qui doit être imprimé sur la couverture du livre ou sur la page du titre...		247
Un ouvrage approuvé ne peut être modifié sans l'approbation du comité catholique.....		248
Le surintendant donne un certificat à l'éditeur d'un livre approuvé.....		245
Comment tout livre classique doit être imprimé.....		250
Les ouvrages recommandés pour l'usage du maître ne peuvent servir pour les élèves.....		249
 <b>ARCHIVES DE L'ÉCOLE:—</b>		
L'instituteur doit en prendre soin.....		227 § 23